



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 27 Janvier 2025 à 19 h 00**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

**Absents non excusés** : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

**D'ARRETER** le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024

— Par 14 voix pour et 6 abstentions (M. Eric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Manon REYEN, M. Roberto ERNESTI, M. Hubert PAYEN et Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ).

**DE PRENDRE ACTE** de la décision du Maire n° 20/2024 en date du 18 décembre 2024 relative à la signature d'un contrat d'entretien avec la SAS DEORMAKABA pour la maintenance des portes automatiques de la mairie et le portail de l'école au prix de 967,08 € par an avec un début de prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

1 – Concernant la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

❖ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

2 – Concernant la mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade, à l'unanimité,

❖ **DE SUPPRIMER** un poste de rédacteur territorial à temps complet au 10 février 2025,

- ❖ **DE CREER** un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 10 février 2025,
- ❖ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012.

3 – Concernant la modification du tableau des emplois suite à un départ en retraite, à l'unanimité,

- ❖ **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- ❖ **DE CREER** un poste d'adjoint administratif à temps non complet au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- ❖ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012.

4 – Concernant la convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale de la Métropole de Metz, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. Roberto ERNESTI et M. Eric LAHON)

- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale de la Métropole de Metz.

5 – Concernant la convention de prestation de services entre la commune et la Métropole de Metz, à l'unanimité

- ❖ **D'APPROUVER** la convention de prestation de services entre Metz Métropole et la commune de Saint-Julien-lès-Metz, dans les domaines suivants : informatique, achats et commande publique ainsi que service de remplacement,
- ❖ **DE CONCLURE** ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature,
- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

6 – Concernant l'appel à candidature pour la vente d'un bien communal, sis 28 rue Georges Hermann, à l'unanimité

- ❖ **D'AUTORISER** le lancement d'un appel à candidature pour la vente du bien communal sis 28 rue Georges Hermann,
- ❖ **DE FIXER** la mise à prix à 260 000 €,
- ❖ **DE VALIDER** le projet d'annonce pour la vente du bien.

7 – Concernant le financement participatif pour la rénovation du camion communal, à l'unanimité

- ❖ **D'AUTORISER** une collecte de fonds par financement participatif pour la rénovation du camion communal,
- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un contrat avec un prestataire proposant ce type de service.

La séance est levée à 20 heures et 40 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 28 janvier 2025

Le Maire  
Franck OSSWALD

